

**REGLEMENT DU JEU CONCOURS**  
**« OPERATION #JOLIES JAMBES »**

**Article 1 : Société organisatrice**

LPG SYSTEMS, Société par actions simplifiée au capital de 2 124 950€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 335 183 836 et dont le siège social est situé Technoparc de la Plaine CS 900 35 – 30 Rue du Dr ABEL 26902 Valence Cedex 09, organise un jeu concours sur les réseaux sociaux FACEBOOK et INSTAGRAM (ci-après le « Jeu ») **du 15 février 2020 au 23 février 2020 inclus.**

Le Jeu n'est toutefois ni organisé, ni parrainé par la société Facebook.

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. La participation au Jeu emportera acceptation pleine et entière du participant sur l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

**Article 2 : Modalités de participation**

Pour participer au Jeu, qui est un « jeu à gratter », chaque participant doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- 1/ Résider en France métropolitaine (Corse incluse) ;
- 2/ Remplir dûment le formulaire de participation :
  - sur la Page FACEBOOK « LPG ENDERMOLOGIE » de LPG SYSTEMS, accessible à l'adresse <https://fr-fr.facebook.com/lpgsystems/>
  - sur la Page INSTAGRAM « LPG ENDERMOLOGIE » de LPG SYSTEMS accessible à l'adresse <https://www.instagram.com/lpgendermologie/?hl=fr>

Une seule participation sera acceptée par foyer (même compte FACEBOOK ou INSTAGRAM).  
Ne peut participer au Jeu toute personne salariée de LPG SYSTEMS, l'une des sociétés de son groupe et d'une manière générale toute personne ayant participé à son organisation (et/ou les membres de leur famille en ligne directe).

Toute participation incomplète, inexacte falsifiée comportant de fausses indications, non conforme au règlement, effectuée par tout autre moyen que sur la Page de LPG SYSTEMS sur les réseaux sociaux FACEBOOK ou INSTAGRAM, ou reçue après la date du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

**Article 3 : Désignation des gagnants**

Les lots sont attribués selon le principe des « instants gagnants » préalablement déterminés par LPG.

On appelle « instant gagnant » la minute exacte (un couple date/heure) à partir duquel le lot sera mis en jeu. La première participation suivant ce couple date/heure remportera ledit lot. Si aucun participant n'a validé sa participation au moment même de l'« instant gagnant », le prix sera attribué au participant ayant validé sa participation au moment postérieur le plus proche de l'« instant gagnant ».

Dès lors, pour gagner la dotation du jour, il faut participer au moment de l'« instant gagnant », préalablement défini par LPG.

Le participant peut tenter sa chance tous les jours. Toutefois, il n'est autorisé qu'une seule participation par personne et par jour (même nom, même prénom, même adresse électronique ou IP (Internet Protocol).

Le(s) gagnant(s) recevra(ont) un courrier électronique, à l'adresse électronique qu'il(s) aura(ont) fournie dans le formulaire de participation, dans les 7 jours ouvrés suivant la fin du Jeu, lui (leur) confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours ouvrés à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Dans le cas où un gagnant refuserait son gain, le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Les gagnants seront contactés par LPG SYSTEMS par e-mail, afin d'obtenir leur adresse postale et numéro de téléphone.  
La remise du lot sera effectuée par courrier à l'adresse postale transmise par Le/la gagnant(e).

La responsabilité de LPG SYSTEMS ne pourra être engagée du fait d'un changement d'adresse postale ultérieur du/de la gagnant(e) ou en cas d'erreur du/de la gagnant(e) dans la transmission de ses coordonnées à LPG SYSTEMS.

**Article 4 : Lots mis en jeu**

Le Jeu permet de gagner :

- 2 lots (d'une valeur unitaire de 400€), chacun composé de :
  - Une cure LPG® pour le corps (comprenant 8 séances de soins)
  - Un cosmétique LPG® adapté aux besoins du ou de la gagnant(e) ;
  - Une boîte de compléments alimentaires « Stop peau d'orange »
  - Un cosmétique LPG® « Spray Fraîcheur Jambes Légères »
  - Un bon d'achat de 20€ à valoir auprès de l'enseigne BLEUFORET.
- 10 lots (d'une valeur unitaire de 50€), chacun composé de :
  - Un cosmétique LPG® « Spray Fraîcheur Jambes Légères »
  - Un bon d'achat de 20€ à valoir auprès de l'enseigne BLEUFORET

**Article 5: Responsabilité**

LPG SYSTEMS ne saurait encourir une quelconque responsabilité du fait de l'organisation du Jeu et notamment si, en cas de force majeure (tel que défini par l'article 1218 du Code Civil) ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écarter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

LPG SYSTEMS décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site Internet.

LPG SYSTEMS n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

**Article 6 : Remboursement des frais de participation**

La participation nécessite de disposer d'un accès au réseau Internet.

Les frais de communication téléphonique, correspondant au temps de connexion lors de la consultation du Jeu, pourront être remboursés à tout participant qui en fait la demande écrite à LPG SYSTEMS dans les quinze (15) jours suivant son inscription au Jeu. Le remboursement par LPG SYSTEMS s'effectuera forfaitairement pour un montant de 0,30 euros TTC.

Pour obtenir le remboursement, le participant doit envoyer à l'adresse postale de la société LPG SYSTEMS (indiquée à l'article 1) :

- une lettre de demande de remboursement
- un relevé d'identité bancaire
- une photocopie d'un justificatif d'identité
- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication
- une copie de justificatif de domicile en France (métropolitaine).

Toute demande incomplète ou erronée ne pourra être prise en compte.



**REGLEMENT DU JEU CONCOURS**  
**« OPERATION #JOLIES JAMBES »**

**Article 7 : Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP Julie VERNET LOLLINI et Guy Thierry BALZAN, Huissiers de Justice à CHABEUIL (26120) 2 rue Victor Payonne et est consultable sur simple demande auprès de la société LPG SYSTEMS.

**Article 8 : Droits de Propriété Intellectuelle**

L'intégralité du contenu publié par LPG SYSTEMS (ou toute société mandatée par elle) sur la page « LPG ENDERMOLOGIE » des réseaux sociaux FACEBOOK et INSTAGRAM - incluant, sans que cette liste ne soit limitative, les textes, images, photographies, marques, signes distinctifs, etc. - sont soit la propriété de LPG SYSTEMS ou de ses filiales, soit font l'objet de droits d'utilisation, de reproduction et de représentation consentis au profit de ces dernières.

Par conséquent, ces éléments ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de LPG SYSTEMS, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de LPG SYSTEMS.

**Article 9 : Données à caractère personnel**

**9.1. Identification des traitements**

Compte tenu de leur caractère identifiant, les données des participants collectées par LPG SYSTEMS constituent des données à caractère personnel au sens de la loi française « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Par la collecte, la conservation et l'exploitation de ces données, LPG SYSTEMS opère donc un traitement de données à caractère personnel dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Responsable de traitement** : LPG SYSTEMS
- **Finalité(s)** : Organisation et gestion d'un jeu concours ; prospection commerciale par emailing et/ou envoi de newsletter
- **Données à caractère personnel traitées** : nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale et numéro de téléphone
- **Catégorie de personnes concernées** : participants et gagnants du Jeu.
- **Fondement(s) juridique(s) des traitements** : consentement de la personne concernée.
- **Destinataires** :
  - LPG SYSTEMS (en tant que société organisatrice du Jeu) ;
  - La société Socialshaker (en tant que sous-traitant, le Jeu étant organisé sur une solution intégrée sur son site Internet).
- **Durée de conservation des données** :

Les données des participants, et du/de la gagnant(e), sont conservées par LPG SYSTEMS pendant la durée nécessaire au déroulement du Jeu et à l'attribution de la dotation.

En sa qualité de sous-traitant, la société Socialshaker stocke les données sur sa plateforme pendant la durée nécessaire au déroulement du Jeu. A l'issue de ce dernier, l'intégralité des données collectées sont transmises à LPG SYSTEMS.

➤ **Droits des personnes** :

Chaque participant, et gagnant, peut exercer les droits suivants par e-mail à l'adresse [dataprivacy@lpgsystems.com](mailto:dataprivacy@lpgsystems.com) ou par courrier à l'adresse : LPG SYSTEMS, Service Relation Clients - Technoparc de la Plaine, 30 rue Dr Abel, CS 90035 - 26000 VALENCE :

- accès, modification, rectification et suppression des données le concernant,
- définition de directives générales et particulières définissant la manière dont le participant entend que soient exercés, après son décès, ses droits ;
- limitation et opposition au traitement pour des raisons tenant à la situation particulière du participant ;
- portabilité des données ;
- possibilité de retirer son consentement à tout moment ;
- introduction d'une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de toute autre autorité de contrôle compétente.

**9.2. Cookies**

Les participants sont informés qu'en naviguant sur la page « LPG ENDERMOLOGIE » de LPG SYSTEMS sur les réseaux sociaux FACEBOOK et/ou INSTAGRAM, des informations sur leur navigation peuvent être enregistrées dans des fichiers appelés « Cookies » installés sur leur(s) terminal(aux).

Les cookies sont de petits fichiers informatiques permettant d'identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Les participants peuvent s'opposer à l'enregistrement de cookies, ou choisir d'être averti de leur enregistrement sur leur disque dur, en configurant leur logiciel de navigation (les participants sont invités à se reporter aux conditions d'utilisation de leur navigateur concernant cette fonctionnalité).

Lorsque ce paramétrage est effectué, les participants gardent néanmoins la possibilité d'accéder à la page « LPG ENDERMOLOGIE » de LPG SYSTEMS sur les réseaux sociaux FACEBOOK et INSTAGRAM et à la publication dédiée au Jeu pour participer à ce dernier.

**Article 10 : Règlement des conflits**

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants formeront un recours amiable auprès de LPG SYSTEMS par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse indiquée à l'article 1 du présent règlement.

A défaut d'aboutir à une solution amiable dans un délai d'un mois à compter de la réception de leur courrier recommandé, les participants auront toute liberté de saisir la juridiction de leur choix.